

**DIRECTION DES FINANCES**

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2023/32-JL/VG/KBG

**DECISION N° 2023/32 Demande de subvention - Rénovation et mise aux normes des systèmes de sécurités et d'incendie des bâtiments de la commune**

Le Maire de Grand-Couronne,

**Vu** L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

**Vu** la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

Dans le cadre de la sécurité incendie, notamment les prescriptions de la Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ainsi que les réglementations du code du travail et de l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, la ville de Grand-Couronne souhaite rénover et mettre aux normes des systèmes de sécurités et d'incendie des bâtiments de la commune.

A ce stade, ce projet s'évalue à 18 335,76 € HT comprenant les extincteurs, des systèmes de désenfumage, de sécurité incendie ainsi que des systèmes d'alarmes avec protections d'accès.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie et son montant s'élève à 18 335,76 € HT soit 22 002,91 € TTC.

**DIRECTION DES FINANCES**

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2023/32-JL/VG/KBG

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

| <b>Projet : Rénovation et mise aux normes des systèmes de sécurités et d'incendie des bâtiments de la commune</b> | <b>Montant HT de l'opération</b> |
|---|----------------------------------|
| Changement et mise aux normes Extincteurs   | 7 971,23 €                       |
| Installation et mise aux normes des systèmes d'alarmes  | 6 530,53 €                       |
| Skydome   | 3 834,00 €                       |
| <b>TOTAL</b>  | <b>18 335.76 €</b>               |

Considérant les dépenses d'un montant de 18 335,76 € HT pour le projet de rénovation et mise aux normes des systèmes de sécurités et d'incendie des bâtiments de la commune

**Décide,**

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie pour cet investissement évalué à de 18 335,76 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 31 octobre 2023

**Julie LESAGE**

*Maire*

*Conseillère départementale*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20231107-DEC-2023-32-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2023

Affichage : 07/11/2023